



VISITE DU DAP **SUR LE CP D'AIX-LUYNES**

Suite à la visite du Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP) ce jour sur le Centre Pénitentiaire (CP) d'AIX-LUYNES, faisant suite à l'annonce du garde des Sceaux concernant le projet d'installation d'un nouveau quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) sur l'établissement, plusieurs informations importantes ont été communiquées.

Le DAP a confirmé que la mise en place de ce quartier est prévue pour la fin de l'année 2026, avec une capacité d'accueil d'environ 30 détenus. Le fonctionnement sera, naturellement, semblable à celui du quartier similaire déjà existant (CP de Vendin-le-Viel).

Comme pour toute création de ce type de quartier, des travaux d'aménagement seront entrepris, accompagnés de dispositifs de sécurité renforcés (portique à ondes millimétriques, renforcement des grilles au fenêtre, etc.). Une réflexion est également menée sur la sécurisation du domaine, qui devra être renforcée.

LA QUESTION DES RESSOURCES HUMAINES, PRINCIPAL FLÉAU, A ÉGALEMENT ÉTÉ ÉVOQUÉE.

RIEN N'A ÉTÉ PRÉVU CONCERNANT L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS POUR NOTRE ÉTABLISSEMENT, ALORS QUE LE CP AIX-LUYNES PRÉSENTE DÉJÀ UN DÉFICIT IMPORTANT DE PERSONNEL !!!

Par ailleurs, aucune mesure concrète n'a pour l'instant été annoncée, notamment en ce qui concerne les moyens de fidélisation des agents et, en particulier, LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT, essentielle pour permettre une installation avec des loyers raisonnables pour le personnel dans les environs du site.

Le Directeur Interrégional (DI) a indiqué que des groupes de travail locaux et régionaux seront prochainement mis en place afin d'accompagner le projet et de préparer l'installation de ce nouveau quartier au sein de notre établissement. Ces groupes auront pour mission d'échanger sur :

- > L'ORGANISATION INTERNE ET LA SÉCURITÉ ;**
- > LES BESOINS EN EFFECTIFS ;**
- > LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS.**

PAR AILLEURS, LE DAP A ANNONCÉ QUE LE CENTRE NATIONAL D'ÉVALUATION (CNE) SERA MAINTENU AU SEIN DE NOTRE ÉTABLISSEMENT.

Une nouvelle particulièrement rassurante pour l'ensemble des agents. Cette décision répond à la principale inquiétude du personnel, fortement investi depuis de nombreuses années pour assurer la continuité et la qualité de ce service.

IL S'AGIT DONC D'UNE ANNONCE POSITIVE ET RASSURANTE.

FO JUSTICE demeurera pleinement mobilisée et vigilante quant à l'évolution de ce dossier, dans le but de garantir le respect des conditions de travail, la valorisation de l'investissement professionnel des agents et la prise en compte des enjeux humains liés à ce projet sur notre l'établissement.

Le bureau FO Justice CP Aix-Luynes
Le 17/10/2025

